

CHRONIQUE DU MOIS

Les exploits des aviateurs en France continuent d'émerveiller l'opinion. Latham surtout, par l'incomparable élégance de son vol, par la maëstria avec laquelle il exécute à point nommé des itinéraires fixés d'avance, se rit de la hauteur et joue avec les difficultés, s'est placé, au point de vue sport, tout à fait à la tête de la phalange. C'est en vérité un beau spectacle que donnent, eu ce début de siècle, les « hommes oiseaux », et il mesure à la fois le chemin parcouru dans la voie de la renaissance physique et l'ampleur des ambitions auxquelles l'humanité peut prétendre à cet égard, même en un soir de civilisation trop intense.

L'aviron et le Pactole.

On a lu dans quelques gazettes que Richard Arnst, le fameux rameur australien, s'était rencontré avec Barry, champion d'Angleterre, sur le Zambèze. Cela est fort intéressant et instructif au point de vue géographique. L'Australien a battu l'Anglais comme il en avait le droit et le prestige sportif du jeune drapeau de la Commonwealth australe s'est accru d'autant. Il paraît que le titre de champion du monde était l'enjeu du match. Encore que ces qualificatifs mondiaux ne soient pas toujours justifiés dans des rencontres à deux, on accordera volontiers à Arnst le droit de s'en parer. Ce qui est tout à fait regrettable par contre, c'est qu'il y ait gagné en plus une somme de vingt cinq mille francs. Le Zambèze est foïn, c'est entendu ; toutefois, entre Anglais et Australien, c'est une manière de moitié chemin, à condition de prendre par le plus long. Et puis, tout de même, il n'en coûte pas vingt cinq mille francs ni la moitié ni le quart ni le cinquième pour venir d'Australie ramer sur le grand fleuve africain. Nous aimerions savoir qui a fait les frais de cette bourse déraisonnable. Si c'est un impresario et qu'il eu ait tiré profit, nous dirons que c'est un habile homme et que les populations sud-africaines ne sont pas encore blasées sur le plaisir de voir ramer. Mais nous craignons bien qu'il ne soit intervenu dans cette affaire, de ces prétendus mécènes sportifs comme l'Angleterre en a tant produit et comme

elle en compte encore quelques-uns: faux sportsmen qui, sous prétexte d'encourager le sport, n'ont jamais fait, en somme, que le corrompre. L'Afrique du Sud est promise au sport par son climat et ses conditions de vie. Il est désolant d'y voir implanter de pareilles mœurs. Que ces gens-là aillent ramer sur le Pactole et qu'ils laissent les fleuves africains à de plus nobles destins.

Le fisc rapace.

Dans les pays où les cercles sont imposés, le fisc, toujours rapace, cherche à atteindre les sociétés sportives sous prétexte que beaucoup d'entre elles constituent de véritables cercles et qu'on ne sait où placer la limite susceptible de légitimer leur exonération. Le raisonnement est enfantin car rien n'est plus simple à déterminer que cette limite. La frontière, c'est le jeu de hasard. Là où l'on joue un jeu d'argent, le sport ne règne plus en maître ; il n'est qu'un accessoire. Mais que des sociétés sportives, parce qu'elles ont un local et que leurs membres s'y réunissent agréablement, puissent être soumises à un impôt de cercle, cela est vraiment monstrueux dans un temps où les gouvernements qui luttent contre l'alcoolisme, l'anarchisme et autres dangers sociaux ont tellement besoin du sport, le plus bienfaisant antidote de pareils maux.